

COMMUNE de CORMERAY (Commune de l'Agglomération Blaisoise)

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

**Date de Convocation** : 08/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

**Présents** : Joël PASQUET (Maire), Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint), Jean-Michel BLAITEAU (Maire-adjoint), Marie-Line BLANCHET, Bertrand BRIOT, Jérôme CLIMENT, Cédric IWANCZUK, Pascale PASQUET, Daniel RENVOIZE, Jennifer REVELUT .

**Absents excusés** :

Eric MARTINET (Maire-adjoint)

Patricia LEHOUX qui donne procuration à Pascale PASQUET

Jean-Louis MARTINEZ

**Absents** : Jean-Ephrem MILLIASSEAU

Evelyne BASTIDE

Isabelle CHAMPION-POIRETTE,

Eliane HENRIOT

⇒ Désignation d'une secrétaire de séance.

Cédric IWANCZUK est désigné comme secrétaire de séance

⇒ Rappel des actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil au Maire

RAS

⇒ Approbation des derniers procès-verbaux

Le procès-verbal du Conseil du **09/06/2023** N° 1 est approuvé à l'unanimité

Le procès-verbal du Conseil du **09/06/2023** N° 2 est approuvé à l'unanimité

Le procès-verbal du Conseil du **24/07/2023** est approuvé à l'unanimité

Le procès-verbal du Conseil du **11/09/2023** est approuvé à l'unanimité

⇒ Délibération 2023-020 portant sur l'autorisation de signature de la convention pour le reversement des fonds ACTEE, entre la communauté d'agglomération de Blois et Cormeray, concernant l'audit énergétique de l'école

**Vu** la délibération n° A-D2020-086 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 relative aux délégations de compétence au président et au bureau communautaire en application de l'article L 5211-10 du CGCT qui donne notamment délégation pour les affaires générales d'approuver et de signer les conventions allant de 1 000 à 40 000 euros.

**Vu** la délibération n° A-D2021-097 du Conseil communautaire du 27 mai 2021 relative à Sobriété énergétique des bâtiments publics - Convention de partenariat dans le cadre du programme ACTEE – Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA- Session 3,

**Considérant** que le Pays des Châteaux a candidaté au nom d'Agglopolys notamment, au programme SEQUOIA 2 afin de pouvoir bénéficier des fonds ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) permettant un financement entre autres des frais de personnels et des audits sur bâtiments communaux,

**Considérant** que les appels de fonds se font à l'échelle du Pays des Châteaux qui reverse à l'agglomération de Blois la part suivant les opérations lancées sur son territoire,

**Considérant** que le 4ème appel de fonds déposé le 24 mars 2023 portait notamment sur l'audit réalisé sur l'école communale de Cormeray ouvrant droit à une subvention de 1 100 €.

**Considérant** que pour l'école les travaux réalisés ont été financés par la commune de Cormeray en sa qualité de maître d'ouvrage,

**Considérant** qu'il appartient à la communauté d'agglomération la charge de reverser à la commune de Cormeray, les fonds relatifs à l'Audit Energetis réalisé sur l'école de Cormeray.

Pour cela une convention devra être signée entre la Mairie de Cormeray et Agglopolys

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **autoriser** M. le Maire à signer la convention avec Agglopolys pour le versement à la commune de Cormeray, des fonds ACTEE, pour la somme de 1 100€, pour l'audit ENERGETIS réalisé à l'école communale.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Le Conseil Municipal :

- **autorise** M. le Maire à signer la convention avec Agglopolys pour le versement à la commune de Cormeray, des fonds ACTEE, pour la somme de 1 100€, pour l'audit ENERGETIS réalisé à l'école communale.

⇒ Délibération 2023-018 concernant le déclassement et la désaffectation, du domaine public, des parcelles section AE numéros 36 et 37 (anciennement cadastrées section C 1520 et 1521, provenant de la parcelle cadastrée section AE numéro 306)

Délibération reportée par manque de précision

⇒ Loi APER relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables

La loi APER, ou loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable, est une loi française promulguée le 10 mars 2023. Cette loi a été mise en place pour accélérer la production d'énergie renouvelable en France, en particulier en ce qui concerne les collectivités territoriales et leurs groupements.

**La loi APER** confie la compétence de définition des zones d'accélération aux communes. Elle donne aussi à l'EPCI le rôle d'organiser un débat sur la cohérence entre les zones définies par les communes et le projet de territoire.

⇒ La commune devra faire une proposition avant la fin de l'année

⇒ Point sur les divers dossiers en cours

a. Point avec la commission travaux

Routes à refaire en priorité

- Rue des Poutils
- Route de Chery
- Seconde partie de la rue de la buissonnière

Travaux à faire à le salle des fêtes

Suite à la chute d'un arbre lors du dernier coup de vent

- une partie du toit est à reprendre
- Une gouttière est à changer
- Une partie du grillage est à revoir

Clôture de la place de l'église

- Une solution va devoir être trouvée pour éviter le passage des voitures sur le côté du kiosque à pizzas
- Par la même occasion il va falloir trouver une solution pour limiter l'accès à la place de l'église.

Travaux école des filles

- L'appel d'offres devrait paraître début novembre
- Les travaux pourraient durer plusieurs mois

CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION

N° semaine	OCTOBRE 2023				NOVEMBRE 2023				DECEMBRE 2023				JANVIER 2024				FEVRIER 2024				MARS 2024				AVRIL 2024				MAI 2024				JUN 2024							
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
Lancement de la consultation des entreprises																																								
Analyse des offres (hors relance ou négociation)																																								
Avis CAO (à titre consultatif)																																								
Demande attestations régularité fiscale et sociale																																								
Courrier aux entreprises non retenues																																								
Signature et notification marchés entreprises retenues																																								
Période de préparation																																								
Lot n°01 : installation de chantier, confinement, échafaudage																																								
Lot n°02 : couverture																																								
Lot n°01 : taille de pierre																																								
Lot n°03 : menuiseries extérieures																																								
Lot n°01 : repli du matériel, nettoyage fin de chantier																																								
Réception des ouvrages																																								

Sécurisation du foyer

- Il y a toujours des problèmes avec le déclenchement de l'alarme du foyer : celle-ci devra être remise en état au plus vite si l'on veut que le foyer soit fermé et ne puisse plus accueillir de public.

Métrage de la longueur de voirie pour DGF

- Dans le cadre de la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement(DGF) pour l'année 2024, il nous convient de recenser la longueur de la voirie communale et ceci avant la 15 novembre 2023.
- Pour nous accompagner dans la préparation de votre budget, l'AMF nous propose un outil d'estimation de la dotation forfaitaire de notre commune

Etude DECI (DÉfense EXtérieure COntre l'Incendie) et réfection des poteaux incendie.

Afin de s'assurer que la commune de Cormeray est bien couverte par un système de défense incendie, une étude DECI a été demandée.

⇒ Un devis va être demandé pour la remise en état de toutes nos bornes incendie, certaines vont devoir être repeintes et toutes vont devoir être numérotées ?

Travaux mise au norme campanaire de l'église

- Suite à la visite de maintenance de la société Bodet, il s'avère qu'il faudrait mettre en conformité le coffret de protection de la cloche du clocher car celui-ci ne possède pas de coupure générale sur la façade. Il faudrait également mettre en place une protection thermique pour les moteurs et des boutons de tests pour les essais manuels.

⇒ Un devis de 1776 € HT a été reçu

Redressage des poteaux indicateurs

- De très nombreux poteaux indicateurs sur la communes sont ou penchés ou en mauvais état.

⇒ Un recensement de toutes ces panneaux va devoir être effectué et un devis pour la remise en état va être demandé.

Redressage du radar pédagogique

- Le radar pédagogique à l'entrée de Cormeray en venant de Contres a été accroché par une voiture et il est complètement penché

⇒ Si nous ne sommes pas capables de le redresser en régie, il nous faudra faire intervenir un prestataire pour le faire.

Re-installation d'une poubelle au city

- Suite à un feu volontaire déclenché par X, la poubelle située auprès du city est totalement détruite.

⇒ Il faudrait en recommander une et la réinstaller.

Demandes de ralentisseurs – réduction de la vitesse

- Plusieurs demandes de « ralentisseurs » ont été faites par des administrés, dans différentes rues de la commune afin de réduire la vitesse.

⇒ Le but étant bien de faire ralentir les voitures, différentes solutions sont envisagées et une demande d'assistance technique va être demandée à l'ATD (Agence Technique Départementale)

Demandes de miroirs

- Plusieurs demandes de poses de miroirs ont été émises par des administrés

⇒ Chaque cas devra être étudié séparément car l'installation d'un miroir n'est pas si simple qu'on pourrait le penser. La vitesse élevée ne permet pas la vision nette des véhicules et l'absence d'éclairage public la nuit peut induire les automobilistes en erreur. En effet, le reflet des phares peut être trompeur !

⇒ A voir avec l'ATD (Agence Technique Départementale) pour avis

#### Intervention de la société ROC Confortation à l'Eglise

La société AMAE est chargée de réaliser des sondages par terrassement, des essais pressiométriques, des analyses granulométriques ainsi que des essais pénétrométriques à l'Eglise. Tout ceci dans le but de réaliser un diagnostic analysant les causes des désordres et pour nous faire une proposition de renforcement et nous donner une estimation des coûts.

⇒ Intervention reportée à la semaine du 30 octobre.

#### Alimentation du PDL route de Cheverny

- L'alimentation du PDL (Point De Livraison d'électricité) de la route de Cheverny n'est toujours pas alimenté malgré nos différentes démarches effectuées auprès d'ENEDIS, d'ENGIE et de l'UGAP.

⇒ Relancer ENGIE et ENEDIS pour que l'éclairage public soit rétabli pour la rentrée après les vacances de la Toussaint.

#### Jardinières à tailler

- à plusieurs carrefours de la RD956, la végétation des jardinières gêne la visibilité

⇒ Prévoir de tailler les plantes régulièrement

#### Vidéosurveillance - Prévoir des radars et des caméras.

La multiplicité des incivilités et des cambriolages, pas uniquement sur la commune, va nous amener à prendre des mesures adéquates.

Etant sur un axe très fréquenté, la mise en place de vidéosurveillance serait une partie de la solution pour prévenir la délinquance.

⇒ Dossier vidéosurveillance à réétudier ainsi que le coût et les subventions possibles.

#### b. Point avec la commission finances

##### Tarification des repas au restaurant scolaire

- l'augmentation du coût des repas au restaurant scolaire imposée par notre prestataire va nous contraindre à revoir les tarifs ?

⇒ réunion à organiser avec le prestataire et re-étude des tarifs à effectuer avec la commission finances.

##### Classe ULIS de Cour-Cheverny

Depuis la rentrée scolaire 2021, la commune de Cour-Cheverny accueille un enfant de Cormeray dans sa classe ULIS.

Le restaurant scolaire l'accueille pour le déjeuner. Par délibération, la commune de Cour-Cheverny a fixé le tarif des repas à :

- 3,85€ pour les élèves domiciliés à Cour-Cheverny

- 7,33€ pour les enfants extérieurs à la Commune

La dite délibération stipule que les collectivités extérieures peuvent par délibération, prendre à leur charge tout ou partie de la différence entre ces 2 tarifs afin de permettre une égalité de traitement entre les familles.

⇒ Délibération à prendre

#### Transferts à prévoir

La fin de l'exercice 2023 approche et des décisions modificatives vont s'imposer concernant la ligne salaires et subventions.

⇒ Décision modificative à prévoir au prochain conseil

#### Tarification des associations convention à faire signer

Le règlement de location des salles prévoit une participation des associations lors de la mise à disposition des salles pour des manifestations à but lucratif.

⇒ Des conventions vont être signées avec chaque association et le règlement va être appliqué.

#### c. Point avec la commission communication

##### Repas des aînés ( 70 ans et + )

⇒ Prévu le 6 décembre 2023 à la salle des fêtes

##### Noël des enfants

⇒ Prévu le 16 décembre 2023 à la salle des fêtes

##### Echos de Cormeray N° 5

⇒ Parution prévue début novembre

##### Vœux du Maire

⇒ La cérémonie des vœux est prévue le 18 janvier à la salle des fêtes

##### Décoration de Noël

⇒ Il va falloir fixer une date de pose des décorations de Noël avec notre prestataire habituel

##### Cérémonie du 11 Novembre

⇒ La cérémonie du 11 Novembre est prévue à 11h cette année

##### 2024 – 165 ans de la Commune

⇒ 2024 sera l'année des 165 ans de la commune et nous allons prévoir différentes manifestations pour marquer l'évènement. Il va falloir recruter des bénévoles motivés pour l'occasion.

##### Site INTERNET de la commune

⇒ Avec l'aide de notre conseiller numérique, celui-ci va être réorganisé et mis à jour.

#### d. Point avec la commission du personnel

##### Ménage

L'arrêt de travail d'une de nos agents techniques se prolonge et son remplacement commence à poser quelques problèmes.

Il faut trouver à la remplacer au restaurant scolaire et pour le ménage.

⇒ Il va falloir se poser la question sur la suite à donner à ces 2 prestations : re externalisation ou pas.

Retour à 2 personnes pour les agents techniques

- Depuis quelques mois nous avons 4 agents techniques qui pouvaient intervenir sur la commune mais nous devrions rapidement revenir à 2.
- ⇒ A partir de début Novembre S G qui était détaché par le SIVOS, ne devrait plus intervenir sur la commune mais sur le complexe sportif.
  - ⇒ A partir de fin Novembre l'agent qui était presté par la société ECLAIR pour palier à un surcroît de travail au niveau des espaces verts, dû à une météo peu clémente, achèvera sa mission sauf si ...

Prime inflation pour le personnel ?

- ⇒ A étudier avec la commission finances
- ⇒ RIFSEEP (Régime Indemnitaire dans la fonction publique) à mettre en place

## 2) Questions diverses

Q1 - Décentralisation de la police de publicité ?

R1 - Cette décentralisation du pouvoir de police de la publicité extérieure octroie aux maires, ou aux présidents de l'intercommunalité selon les situations locales, la responsabilité de la réception des déclarations préalables et de l'instruction des demandes d'autorisation d'installation de publicités, d'enseignes et de préenseignes, mais aussi le contrôle sur le terrain, la mise en œuvre et le suivi des sanctions. Dès lors, le préfet n'intervient plus, la compétence de la police de la publicité appartiendra aux maires à compter du 1er janvier 2024.

Q2 – Est-ce que le devis pour le remplacement de la haie de la salle des fêtes a été signé ?

R2 – Pas encore mais cela va être fait.

Q3 – Ou en sommes-nous du projet « Maison de la convivialité » ?

R3 – Il va falloir prévoir un samedi pour effectuer des travaux de remise en état de la partie « habitable » (suppression d'une cloison, installation de la cuisine, rafraîchissement des peintures etc... etc...).

Q4 – Est-ce qu'il serait possible de mieux signaler le nouvel abri bus de Chery ?

R4 – Il est prévu qu'un zebra soit marqué par Agglopolys  
L'abri bus en verre sera mieux indiqué car il « se fond un peu trop dans le paysage »

Q5 – Dans le cadre du plan vigipirate renforcé, il faudrait sécuriser les accès à l'école.

R5 – La serrure du portail donnant sur la rue de la République sera changée et le portail sera fermé.

Le Conseil est levé à 22h35

Liste des délibérations prises lors de la séance du Comité Municipal du 21/09/2023 à 19h30

Date du Conseil	Numéro	Objet de la délibération
12/10/2023	2023-020	Délibération portant sur l'autorisation de signature de la convention pour le reversement des fonds ACTEE, entre la communauté d'agglomération de Blois et Cormeray, concernant l'audit énergétique de l'école
12/10/2023	2023-021	Délibération concernant le déclassement et la désaffectation, du domaine public, des parcelles section AE numéros 36 et 37 (anciennement cadastrées section C 1520 et 1521, provenant de la parcelle cadastrée section AE numéro 306) Reportée